



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DPAE
Direction des Personnels
d'Administration et
d'Encadrement

Infirmière – infirmier du corps des infirmières - infirmiers du ministère de l'Éducation nationale

Catégorie : A

Hiérarchie : Autorité du chef d'établissement d'affectation

Nature du poste : poste défini en CTA par le recteur : Lycée ; Lycée professionnel ; Lycée polyvalent ; Poste mixte : LPO et/ou collège et écoles de secteur de rattachement ; Enseignement supérieur.

Missions :

Accueillir et écouter les élèves et étudiants pour quelque motif que ce soit, y compris d'ordre relationnel ou psychologique, dès lors qu'il y a une incidence sur la santé et/ou la scolarité.

Identifier les besoins, réaliser une anamnèse et poser un diagnostic infirmier visant à déterminer les besoins de santé et mettre en œuvre une démarche de soins infirmiers appropriée et orienter si besoin en prenant tous les contacts utiles.

Conseiller en matière de santé auprès du chef d'établissement pour favoriser une prise en charge globale de l'élève ou de l'étudiant. Faire le lien avec l'ensemble de la communauté éducative en tant que de besoin.

Participer au suivi de la santé des élèves et étudiants et dispenser des soins relevant du rôle propre et/ou du rôle prescrit.

Conduire des projets de santé, dans le cadre de la démarche de projet, en relation avec les enjeux de santé publique, en collaboration avec les membres de la communauté éducative et en coordination avec les partenaires institutionnels et associatifs.

Conduire, coordonner ou participer à des actions de formation des étudiants infirmiers et ou dans le domaine de la santé.

Participer au suivi des élèves ou étudiants en difficulté et à la protection de l'enfance, dans le respect des dispositifs et protocoles.

Contribuer à la scolarisation des élèves ou étudiants en situation de handicap ou atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période.

Participer à l'élaboration du projet de santé de l'établissement à partir de l'analyse des besoins des élèves, des étudiants et de la communauté éducative.

Concourir en qualité d'expert, à la réalisation d'actions de formation initiale et continue des personnels et des étudiants infirmiers.

Participer à la veille épidémiologique, et à l'exploitation de données statistiques.

Conditions générales d'exercice :

Profession réglementée : être titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier. Exercice de la profession en conformité avec les exigences mentionnées au code de la santé publique. Agir dans le respect du code de déontologie.

Conditions d'exercice à l'Éducation nationale :

44 heures hebdomadaires dont 90 % en présence élève.

Déplacements sur zone, notamment auprès des écoles de secteur de rattachement au collège.

Connaissances :

Techniques du domaine adaptées au contexte

Psychologie de l'enfant et de l'adolescent
Système éducatif, enjeux, réglementation
Enjeux de santé publique
Cadre légal et déontologique
Organisation territoriale en matière de santé et de soins

Compétences :

Evaluer attentes et besoins du public
Rôle de conseil ou d'aide à la décision
Apporter les réponses à des besoins spécifiques
Etablir un diagnostic infirmier et assurer la prise en charge de l'élève ou étudiant
Travailler en équipe dans le respect du code de la santé publique
Concevoir et animer des actions de formation
Concevoir et animer des actions de prévention et d'éducation à la santé
Capacité d'adaptation
Autonomie
Rigueur
Sens relationnel

CSP Article L4311-1; Art L 4311-15 ; Art R 4311-11 et suivants ; Article R.4312-4 Décret no 2016-1605 du 25 novembre 2016

BOEN n°42 du 12 novembre 2015

Arrêté du 20 août 2021 relatif à la périodicité et au contenu des visites médicales et de dépistage obligatoires